



COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N°	C2021	12	15	01
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la convocation : 09/12/2021
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents¹ : 34
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 07
- Nb de membres absents et excusés : 22

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022

ADOPTION

Le quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

- Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 01/12/2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le projet de budget primitif qui est proposé à votre approbation, s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 72 307 983,00 € soit :

- **Section de fonctionnement : 58 905 251,00 €**
- **Section d'investissement : 13 402 732,00 €**

I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- a) Des charges à caractère général (chapitre 011) (+ 16,4%) : 34 685 413 €**

Les dépenses augmentent de 16,4% par rapport au BP 2021 (environ + 4,9M€).

Cette augmentation s'explique par :

- Une hausse de 3,3M€ des reversements de TGAP² à l'Etat consécutive à une modification des appels de fonds (auparavant 3 acomptes et un solde à part égale, maintenant 1 acompte de 90% et un solde) générant une remontée plus rapide des montants collectés en direction de l'Etat.

¹ Sur site et en visioconférence.

² PM : TGAP incinérables passe en 2022 de 8,00 €/tonne à 11,00 €/tonne.

- Une enveloppe supplémentaire de 1,1M€ liée à la forte hausse des indices de révision, à des tonnages importants traités dans l'UVE ainsi qu'à la prise en compte de l'avenant n°3 sur la revalorisation des primes d'assurances qui impactent la rémunération versée à l'exploitant.
- Une hausse de 300k€ sur les services d'exploitation suite à l'ouverture du quai de Dieppe (frais de fonctionnement), à la fin de l'exonération de TICPE (taxe sur les carburants) et à des coûts de traitement plus élevés sur les gravats.
- Une hausse de 200k€ pour la direction de la Communication dans le cadre du projet Boost.

b) Des charges de personnel (- 2%) / 11 535 760€

Les charges de personnel connaissent une baisse de 2% atténuée par le transfert au 011 d'une prestation de maintenance externalisée pour un montant de 112 000 €. A périmètre constant, la baisse est donc de 0,8 %.

c) Des charges de gestion – chapitre 65 (1.570.084€/ + 49%)

Les soutiens reçus pour le tri connaissant une hausse, les versements à destination des adhérents suivent la même tendance. Les crédits augmentent également sur la partie recettes.

d) Des charges financières – chapitre 66 (1.342.523€/ - 20%)

Elles sont conformes aux tableaux d'amortissements de la dette.

e) Des dotations aux amortissements - Chapitre 042 (3.219.287€/ - 62%)

Elles suivent le rythme des acquisitions du SMEDAR et constatent la fin de l'amortissement de l'UVE (prévu sur 20 ans)

Les recettes de fonctionnement sont composées :

a) Des ventes de matériaux (4.152.000€/ + 80%)

Depuis mi-2021, les cours de vente sont repartis à la hausse de façon aussi inattendue qu'ils ont chuté en 2020 et sur la quasi-totalité des flux. Les prévisions pour 2022 s'établissent à 4,15M€.

b) Des recettes énergétiques (8.271.000€/ + 11%)

La recette énergétique estimée pour l'exercice 2022 est en progression grâce à l'augmentation des ventes :

- o 6 345 000 € pour la recette électrique calculée sur la base d'une production vendue de 136 000 MWh pour un prix moyen estimé de 47 €/MWh
- o 1 926 000 € pour la recette thermique calculée sur la vente de 84 000 MWh à 22,90€/MWh

c) Des redevances (40.102.853€/ + 3,6%)

Les redevances (40 102 853 €) enregistrent une hausse de 3,6% principalement due au 2^{ème} palier de TGAP en 2022.

La TGAP incinération passe de 3€/t en 2020, à 8€/t en 2021 et **11€/t en 2022**.

La TGAP appliquée sur les non-incinérables passe de 13,67€, puis 21€/t et enfin **25€/t en 2022**.

Par ailleurs, la capacité d'incinération est envisagée à un maximum de 325.000 tonnes afin de rester dans les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

d) Des garanties de capacités (400.000€/ -50%)

Les garanties de capacité constituent une recette pour le Smedar basée sur la puissance nominale de l'UVE (13MW). Chaque MW est mis aux enchères une fois par an minimum et les tarifs peuvent être très variables. Ces garanties permettent à l'autorité de régulation d'assurer la fourniture d'électricité lors des journées les plus froides de l'année.

Au titre des ventes des capacités 2021 à percevoir en 2022, le Smedar peut inscrire une recette d'environ 400 k€.

e) Des soutiens des éco-organismes (4.925.000€/ -1,9%) et subventions

On constate les effets de la baisse régulière des soutiens CITEO suite à l'application du barème F, baisse non compensée par l'augmentation des tonnages à traiter.

Une subvention est attendue de la part de Citéo dans le cadre de la mise en place du plan Boost pour un montant 138.000 €.

f) Des dotations aux amortissements des subventions et provisions (445 798€/ - 78%)

Elles suivent la même tendance que les amortissements des immobilisations. Le montant diminue suite à la fin de l'amortissement de l'UVE et des subventions perçues pour sa construction. Les subventions restant à amortir sont issues du revamping du centre de tri en 2016.

Une inscription d'un montant de 87 485€ est destinée à diminuer la provision pour « emprunt structuré » réalisée en 2015 en proportion de la diminution du risque.

g) Des atténuations de charges (320.000€/ 0%)

Cette ligne correspond à la réalité des recettes liées au remboursement des arrêts des agents.

II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le SMEDAR doit dégager une enveloppe d'environ 3 616 900€ au BP2022 pour assurer le maintien de son patrimoine.

Cette enveloppe s'équilibre par un emprunt prévisionnel de 3.425.411 € dont l'inscription devrait pouvoir être partiellement supprimée lors du vote du Budget Supplémentaire 2022.

Depuis 2018, le SMEDAR propose de voter les opérations d'importance sous forme d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement afin de présenter et d'anticiper le financement desdites opérations.

a) Les dépenses d'investissement

Elles sont composées des dépenses liées aux remboursements du capital de l'emprunt, des dépenses d'équipement, des dépenses liées aux amortissements et des écritures d'ordre pour les avances des marchés publics.

Après prise en compte des dépenses liées aux emprunts et aux amortissements, l'enveloppe allouée aux dépenses d'équipements s'élève à 3 616 900 €.

Les principales dépenses d'équipements sont :

- Matériels roulants et engins (702 000 €) pour l'acquisition de 3 chargeuses, 1 remorque agricole, 1 véhicule type Jumper, 1 véhicule type Kangoo pour les astreintes
- Les travaux de sécurisation des risques industriels (520 000 €)
- Les travaux sur les bassins de St Jean (405 500 €)
- Les travaux de réfection de la couverture de l'UTE, nécessaire pour la protection des fosses contre les pluies (365 000 €)

- Les travaux d'amélioration du process de l'UVE (275 000 €)
- Les études et travaux visant à réaliser du transport fluvial entre Vesta et des déchèteries (200 000 €)
- Les acquisitions de matériels et équipements d'exploitation (189 400 €), notamment l'achat de bennes pour les transports depuis les déchèteries
- Des travaux complémentaires pour le déplacement de l'UTE (185 000 €)
- Le programme ANSSI sur la « sécurisation des systèmes informatiques » (150 000 €)
- Les autres acquisitions (matériels informatiques, licences, divers gros entretiens...) pour 625 000€

Le montant des crédits prévus pour les avances sur marchés est estimé à 180 000 €.

b) Les recettes d'investissement

Ce sont des recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour 6 528 034 € et des dotations aux amortissements et provisions pour 3 219 287€.

Les écritures de régularisation des avances sur marchés sont estimées à 180 000 €.

Des subventions d'équipements pour la « sécurisation des systèmes informatiques » sont inscrites pour un montant de 50 000 €.

L'emprunt d'équilibre à inscrire au budget Primitif 2021 s'élève donc à 3 425 411 €.

La Commission des finances du 1^{er} décembre 2021 ayant rendu un avis favorable,

Décide :

- **D'adopter le budget primitif 2022, tel que présenté ci-dessous.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vote par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 685 413,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 535 760,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 570 084,00
Total des dépenses de gestion courante		47 791 257,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 342 523,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 150,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		49 157 930,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	6 528 034,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	3 219 287,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 747 321,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		58 905 251,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2022
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	320 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	52 936 453,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 063 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	140 000,00
Total des recettes de gestion courante		58 459 453,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		58 459 453,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	445 798,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		445 798,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		58 905 251,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Vote par chapitre et opération

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2022
Total Dotation, fonds divers et réserves		915 034,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	915 034,00
Total Emprunt et dettes assimilées		8 245 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 245 000,00
Total Opérations d'équipement		3 616 900,00
2017-12	AMENAGEMENT DU SITE DES SAINT JEAN DU CARDONNAY	75 000,00
2017-21	CLEON-AMENAGEMENT DU SITE	45 000,00
2018-26	QUAI DE MONTVILLE- AMENAGEMENT DU SITE	27 500,00
2018-32	INTERCONNEXION CENTRE DE TRI	35 000,00
2018-36	DEPLACEMENT UTE	185 000,00
2019-12	EQUIPEMENTS SERVICE COMMUNICATION	32 000,00
2019-15	ST JEAN DU CARDONNAY - CREATION BASSIN EP	405 500,00
2019-16	MONTVILLE - CREATION BASSIN EP	70 500,00
2019-17	VILLERS ECALLES - CREATION BASSIN EP	1 600,00
2021-08	UVE - EQUIPT LIES AU MARCHE D'EXPL 2021-2024	275 000,00
2021-09	CENTRE DE TRI - AMENAGEMENTS 2021	22 000,00
2022-01	MOBILIERS 2022	7 000,00
2022-02	MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS 2022	129 000,00
2022-05	EQUIPEMENT ET MATERIELS D'EXPLOITATION 2022	189 400,00
2022-06	GROS ENTRETIEN DU PATRIMOINE 2022	33 000,00
2022-09	CENTRE DE TRI AMENAGEMENTS 2022	28 900,00
2022-11	VESTA AMENAGEMENTS 2022	30 000,00
2022-12	MATERIELS ROULANTS ET ENGINs 2022	702 000,00
2022-15	AMENAGEMENTS POUR TRANSPORT FLUVIAL	200 000,00
2022-16	UVE - ORIENTATION STRATEGIQUE HORIZON 2024	50 000,00
2022-17	REFECTION COUVERTURES FOSSES UTE	365 000,00
2022-18	EQUIPEMENT DSTE 2022	3 500,00
2022-19	PROGRAMME ANSSI	150 000,00
2022-20	SECURITE INCENDIE VESTA	520 000,00
2022-21	PROJET HYDROGENE	25 000,00
2022-22	AMENAGEMENT SITE DE DIEPPE	10 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		625 798,00
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	445 798,00
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	180 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 402 732,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2020
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 000,00
16	EMPRUNTS	3 425 411,00
Recettes réelles		3 475 411,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 528 034,00
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 219 287,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	180 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 402 732,00

Nb de votes POUR 41
Nb de votes CONTRE 00
Abstention(s) 00

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Admission à la réception - Ministère de l'Intérieur
 076-257604371-20211215-C2021121501-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021
 Notification : 17/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ

